



CDI 8h/sem jour fériés non payés?

Par **Cyril6789**, le **17/03/2013** à **09:39**

Bonjour à tous

Depuis 2009 j'ai un CDI dans un centre sportif où je suis agent d'accueil mais uniquement les dimanches sauf si on me demande de faire un ou l'autre remplacement en semaine.

Chaque dimanche, je suis payé à mon taux horaire + 10% pour compenser mes congés. Je ne suis donc pas payé lorsque je pose un jour. Jusque là tout est normal.

Mais QUID des jours fériés ? On arrive justement vers pâques et je viens d'apprendre que dimanche 31 je ne travaille pas (club fermé). Je n'ai rien demandé.

Serais-je payé ? Je connais la réponse bien sur : NON mais est ce légal ?

Il en ai de même pour le mois d'août chaque année ou le club ferme 1 semaine du dimanche au dimanche (inclus à chaque fois). Donc 2 dimanches non payés au final. (salaire divisé par deux !)

Pareil à Noël. Si le 25 décembre tombe un dimanche : club fermé : pas payé.

J'ai déjà demandé a ma patronne pourquoi je ne suis pas payé elle me répond que ça fait parti de mes 10% de plus que j'ai chaque semaines

Quels sont mes droits ?

Merci beaucoup !